

Association pour la protection des Gorges du Bès

BULLETIN D'ADHESION

Nom

Prénom

Adresse

.....

Email

Téléphone fixe

Téléphone portable

Date d'adhésion

Signature

Désire adhérer à "l'Association Pour La Protection des Gorges du Bès" en tant que:

- Membre adhérent - montant annuel = 1 €
- Membre de soutien - montant annuel = 10 €
- Membre bienfaiteur - montant libre =€

Pour adhérer, merci de remplir ce bulletin et de l'envoyer avec le montant de votre cotisation à l'adresse suivante:

Association Pour La Protection des Gorges du Bès
Le Village
48310 – ALBARET LE COMTAL

- Paiement par chèque à l'ordre de "Association Pour La Protection des Gorges du Bès"
- Vous pouvez également, si vous payez en espèces, remettre le bulletin et le montant de votre cotisation à une personne déjà membre qui se chargera de transmettre au trésorier.

"L'Association Pour la Protection des Gorges du Bès" a été déclarée à la Préfecture de Lozère le 12 juillet 2007. Elle a pour objet de protéger et mettre en valeur les espaces naturels et la biodiversité des territoires appartenant aux contreforts de l'Aubrac et en particulier les rives, les gorges du Bès et leurs abords. Son siège social est situé à Albaret le Comtal, 48310 Fournels. Les statuts de l'association peuvent être consultés sur le site www.gorgesdubès.com